

Code 3032
ETUDE NOTARIALE
MAITRE BECHA SALIM
01, Rue HAMANI Arezki-Sidi M'Hamed
PROCES VERBAL DE REUNION DE l'assemblée générale
ETRAORDIANNAIRE de la Société par actions dénommée :
GULF BANK ALGERIA
SEANCE du 26/05/2009

Siege Social: Haouch Kouch, route de Chéraga, Dely Ibrahim, Wilaya d'Alger

Suivant acte reçu par Maître BECHA Salim le 31/05/2009 enregistré à l'inspection de l'enregistrement et du timbre d'Alger Centre, le procès- verbal de réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société par action dénommée « GULF BANK ALGERIA », tenue le 26/05/2009, a été déposé au rang des minutes de l'étude notariale, dont extrait ci-dessous.

Résolutions N°01

Après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Extra Ordinaire décide d'augmenter le capital social de la banque de: Six milliard cinq cent millions de dinars (6. 500.000.000 ,00DA) divisés en 650.000 actions d'une valeur de 10.000.00 DA chacune à dix milliard de dinars (10. 000.000.000,00 DA) et la création de 350.000 actions, après le désistement des actionnaires personnes physiques de leurs droit à la participation à cette augmentation de capital d'une façon individuelle, augmentation comme suit :

1/ : BURGAN BANK à hauteur de 60%, soit : 210.000 actions.

2/ : TUNIS INTERNATIONAL BANK à hauteur de 30%, soit : 105.000 actions.

3/ : JORDAN KUWAIT BANK à hauteur de 10%, soit : 35.000 actions.

Et ce après l'approbation de la proposition suivante :

- L'incorporation au capital de la banque un apport en numéraire d'un montant de : Trois milliard cinq cent millions de dinars (3.500.000.000,00 DA).
- Ces actions ont la même valeur que la valeur nominale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Une expédition sera déposée au C.N.R.C de la wilaya.

Pour avis/ Le Notaire

Gulf Bank Algeria a entrepris toutes les actions nécessaires afin de porter son Capital Social au niveau requis par la Banque d'Algérie.